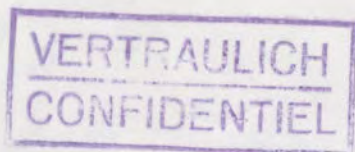


COPIE VERTE

CJ/bi

Berne, le 28 décembre 1979

*p. B. 73. Afgh. O.*Note au Président de la ConfédérationAfghanistan

Le soussigné a reçu cet après-midi M. Lavrov, Ambassadeur de l'URSS, qui vous avait demandé une audience à propos de l'Afghanistan.

M. Lavrov, précisant qu'il agissait sur instruction de son gouvernement, a donné lecture d'une déclaration adressée au gouvernement suisse et dont copie figure en annexe.

./.

M. Lavrov a précisé qu'il n'avait aucun commentaire officiel à faire au sujet de cette déclaration.

J'ai constaté que l'Afghanistan était un pays qui semblait avoir quelque peine à trouver sa tranquillité, et je me suis demandé quelle était la base réelle du gouvernement. J'ai constaté que des combats étaient en cours entre les différentes tendances et j'ai demandé à M. Lavrov s'il pouvait me donner des précisions sur les ingérences dont il était question dans la déclaration.

./.

- 2 -

M. Lavrov, parlant à titre personnel et se fondant sur des informations de presse, m'a dit que le pays visé était sans doute le Pakistan, derrière lequel se trouvaient les Etats-Unis. Des éléments armés afghans franchissaient la frontière, se mêlaient à des éléments non afghans et retournaient en Afghanistan avec des armes.

J'ai encore souligné des aspects de la déclaration qui se réfèrent aux buts et aux limites de l'intervention et notamment au retrait des troupes soviétiques.

A. Weitnauer

Annexe mentionnée



Traduction non-officielle

Comme on sait bien dans le monde entier y compris le gouvernement de la Suisse, il avait depuis longtemps l'ingérence dans les affaires internes en Afghanistan y compris l'utilisation directe des forces militaires. Il est absolument évident que le but de cette ingérence soit un renversement du régime démocratique établi en résultat de la victoire de la révolution d'Avril en 1978. Le peuple d'Afghanistan, ses forces armées repoussent activement ces actes d'agression, résistent aux atteints aux conquêtes démocratiques, souveraineté et dignité nationale d'Afghanistan nouvel. Néanmoins, les actes de l'agression extérieure se poursuivent tout en prenant l'échelle de plus en plus grande; jusqu'à présent de l'étranger on introduit les formations militaire, l'arme.

Dans ces conditions la direction de l'Etat afghan s'est adressé à l'Union Soviétique pour l'aide et l'assistance dans la lutte contre l'agression extérieure. L'Union Soviétique partant des intérêts communs de l'Afghanistan et de notre pays en ce qui concerne les questions de la sécurité fixées dans le Traité d'amitié, de bon voisinage et de la coopération de 1978, des intérêts du maintien de la paix dans cette region, a répondu favorablement à cette demande de la direction de l'Afghanistan et a pris la décision d'envoyer en Afghanistan les contingents militaires limités dans le but d'accomplir les tâches selon la demande de la direction de l'Afghanistan. Avec cela l'Union Soviétique se base aussi sur les règlements appropriés à la Charte de l'ONU et en particulier sur l'article 51, qui prévoit le droit des Etats à la défense individuelle et collective dans le but du repoussement de l'agression et du rétablissement de la paix.

En informant à tout cela le gouvernement de la Suisse le gouvernement soviétique croit aussi nécessaire de déclarer que l'URSS a l'intention de retirer ses contingents militaires du territoire de l'Afghanistan après l'élimination des causes qui ont provoquées cette action de la part de l'Union Soviétique.

L'Union Soviétique souligne de nouveau qu'actuellement tout comme auparavant son envie unique est de voir l'Afghanistan en qualité d'un état indépendant et souverain menant la politique du bon voisinage et de la paix, respectant rigoureusement et accomplissant ses engagements internationaux y compris ceux découlants de la Charte de l'ONU.